



**Feuille de route sur les politiques publiques pour l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre au sein de l'Agriculture Familiale dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale 2019-2028**



*Décembre 2020*





## INDEX

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Impacts COVID-19 et solutions proposées pour y remédier .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Propositions pour contribuer au Pilier 3 de la DNUAF 2019-2028 .....</b>	<b>15</b>
<b>4. Conclusion .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexes : .....</b>	<b>27</b>

## 1. Introduction

Le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré **la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale 2019-2028** afin de servir de cadre aux pays pour développer des politiques et des investissements publics en faveur de l'Agriculture Familiale, et de contribuer à la réalisation des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** en abordant l'agriculture familiale dans une perspective holistique et en incluant l'éradication de la pauvreté rurale sous toutes ses formes et dimensions.

La Décennie des Nations Unies 2019-2028 (**DNUAF**) réaffirme que la réalisation de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles contribueront de manière décisive à la progression vers tous les objectifs et cibles du développement durable, en réaffirmant également le rôle et la contribution essentiels des femmes rurales et, à cet égard, soulignant l'importance de revoir les politiques et les stratégies concernant certains aspects de l'agriculture familiale (production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole), **afin de garantir que le rôle essentiel des femmes dans la sécurité alimentaire et la nutrition** soit reconnu et pris en compte comme partie intégrante des réponses à court et à long terme.

Le calendrier de la Décennie offre une occasion extraordinaire de contribuer de manière significative à la réalisation de **l'Agenda 2030** pour le développement durable de manière inclusive, collaborative et cohérente, étant donné que le caractère multidimensionnel de l'agriculture familiale permet d'agir sur les ODD et plus particulièrement **sur l'ODD 2 Éliminer la faim, parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition, et promouvoir une agriculture durable** et **l'ODD 5 Assurer l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles**. Un Plan d'Action Mondial (GAP ses sigles en anglais) pour la Décennie a été lancé, qui est le résultat d'un large processus de consultation lancé par la FAO et le FIDA auprès de différents acteurs, notamment les organisations agraires, et du résultat des discussions tenues à Bilbao lors de la VIème Conférence mondiale sur l'agriculture familiale, organisée par le Forum Rural Mondial (FRM) en 2019. Ce GAP qui se compose de 7 piliers, comprend un pilier transversal, le pilier 3 *Promouvoir l'équité et l'égalité de genre dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales*.

**Le renforcement des capacités des femmes et l'amélioration de leur participation et de leur rôle de leader dans les processus d'équité politique, sociale, culturelle et économique doivent se traduire par la capacité de proposer et de concevoir des politiques publiques concrètes pour relever leurs défis.**

**La IV Conférence Mondiale sur l'Agriculture Familiale** qui s'est tenue à Bilbao, en Espagne (**octobre 2011**) est l'un des premiers scénarios avec une déclaration mondiale unitaire qui souligne l'importance des femmes en tant que moteurs et agents du changement dans l'agriculture et, entre autres recommandations, suggère d'intégrer la dimension de genre dans les principaux aspects de la recherche agricole participative, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques. Cette déclaration suggère d'éliminer la discrimination de genre dans la législation nationale, notamment en ce qui concerne la propriété des terres et du bétail, l'accès aux ressources et les droits contractuels. En résumé, elle recommande de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'égalité et l'équité de genre.

En effet, le diagnostic des défis auxquels sont confrontées les femmes rurales et agricultrices est largement connu et similaire sur les cinq continents: statut des agricultrices non reconnu ou non efficace; conditions de travail plus précaires; charge de travail due à leur dévouement aux soins; accès aux ressources telles que le crédit, le marché, les services de conseil rural et les technologies limitées; droits et accès à la terre limités; et violence basée sur le genre dont les défis sont intensifiés par les impacts de la crise générée par la COVID-19. Ceci sera détaillé au chapitre 2.

Cette **feuille de route** proposera une section sur les réponses à la crise sociale et économique du COVID-19 avec une perspective de genre. **L'objectif de cette feuille de route et de son processus d'élaboration est d'impliquer les femmes dans l'AF et de placer la perspective de genre au centre de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'AF et des femmes rurales.** Cette feuille de route se veut un outil pour les femmes de l'AF afin de renforcer et d'accroître leur participation et leur leadership dans les processus d'égalité et d'équité politique, économique, sociale et culturelle afin de proposer, concevoir et influencer la conception de politiques publiques concrètes qui répondent à leurs défis.

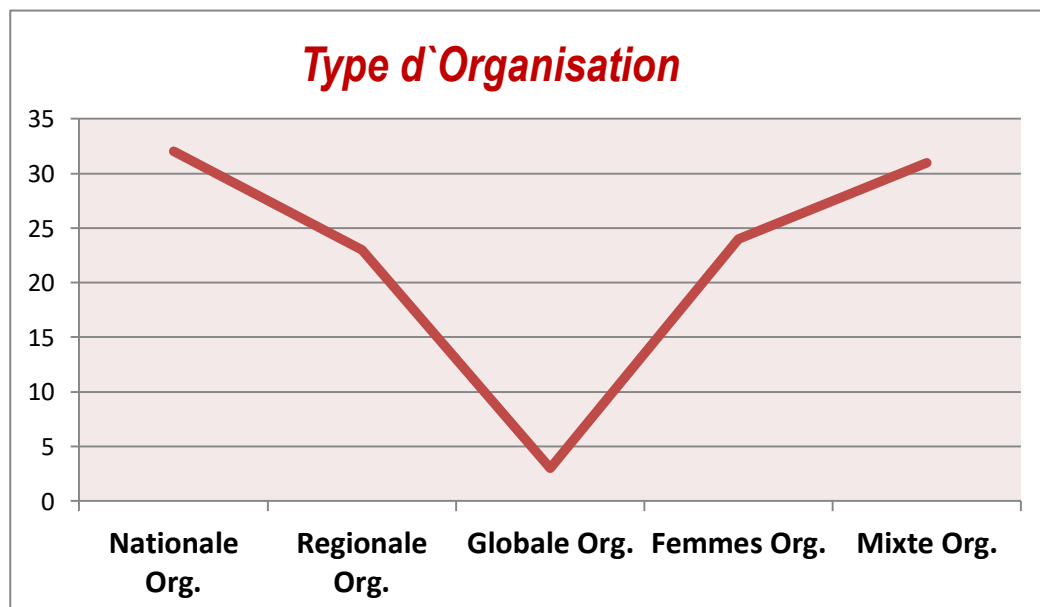
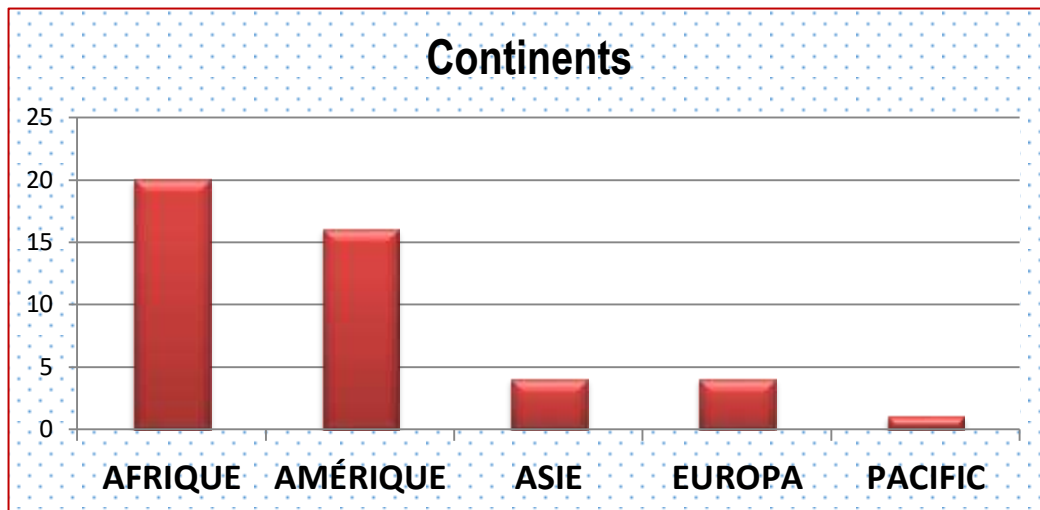
Sous l'impulsion de la Décennie **qui offre l'opportunité de réunir les organisations de femmes et les représentantes des organisations agraires des cinq continents, il a été décidé à travers un processus participatif d'élaborer le questionnaire qui a permis de recueillir des propositions, directement auprès des femmes et de leurs organisations, pour des politiques publiques, des mesures et d'autres actions<sup>1</sup>.**

---

<sup>1</sup> Organizations which participated and contributed to this process: FAO Gender, FAO PSPD, FAO FFF, WFO, LVC, ILC, COPROFAM, AFA, PDRR, AACARI, REFACOF, Collèges des Femmes du ROPPA, Collège des Femmes de la PROPAC, PIFON, EAFF, ESAFF, Confederação Nacional dos Trabalhadores Rurais Agricultores e Agricultoras Familiares – CONTAG, PROCASUR, World March of Women, Fademur, Asamblea de Mujeres Populares y Diversas del Ecuador – AMPDE, FUNDACIÓN PRODEMU, Asociación agropecuaria mujeres produciendo en la tierra amsati DRL, LANDA XXI, Red de mujeres del triffinio HOSAGUA, Asociación Servicios Educativos Rurales, UVOC-IXOQ MAYAJ, Fondo Ecuatoriano Populorum Progressio - FEPP Regional Ibarra, FIMI, Comité Campesino del Altiplano, AMICAM, Fédération des femmes rurales de Madagascar, WILDAF/Mali, OXFAM, Inades-Formation, WILDAF/Côte d'Ivoire, ADHD, Groupe de reflexion et d'action Femme Démocratie et Développement, WILDAF/Afrique de l'Ouest, Zimbabwe Small Holder Organic Farmers Forum (ZIMSOFF), MMMR- Movimento Mocambicano de Mulheres Rurais, Kattetaah Maali Lanbuure (Kamala),Tele-Bere VSL Association, ASP-CREMA, Community Action in Development and Research-CADER, Tuna Women Development Program, Zuuri Organic Vegetable Farmers' Assciation (ZOVFA), Peasant Farmers Association of Ghana, Cambodian Farmer Federation Association of Agricultural Producers, Central Union of Agricultural Producers and Forest Owners, MTK, Finland, ColColdiretti member of World Farmers Organisation, Jamaica Network of Rural Women Producers, Self Employed Women's Association, Aliansi Petani Indonesia (API) and Indonesi National Committe for Family Farming (NCFE).

L'élaboration du questionnaire s'est appuyée sur les **7 piliers du Plan d'Action Mondial de la DNUAF et sur les conclusions de la session des femmes lors de la VI Conférence de mars 2019 à Bilbao**. Sur la base des réponses reçues, un projet a été préparé et partagé lors d'une réunion virtuelle avec les principales organisations de l'AF et leurs représentantes des femmes afin de finaliser le document.

Elle a été réalisée par **45 organisations dans le monde entier** et ces graphiques montrent la participation par **continent et par type d'organisation** :



## 2. Impacts COVID et solutions proposées pour y remédier

Le 11 mars, l'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, a déclaré la COVID-19 comme étant une pandémie en raison des milliers de cas de malades dans plus de 110 pays et territoires à travers le monde et le risque élevé d'une propagation mondiale. Six mois plus tard, on compte plus de 30 millions de cas confirmés dans 216 pays, régions et territoires. La COVID-19 a non seulement créé une crise sanitaire, mais une crise mondiale avec des impacts majeurs sur le plan économique et social en affectant des millions de personnes et secteurs à travers le monde.

**Les difficultés majeures auxquelles l'Agriculture Familiale doit déjà faire face, notamment en matière de pauvreté et de vulnérabilité, ont été amplifiées par la propagation de la COVID-19.** En réalité, la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la pandémie a entraîné d'autres difficultés importantes pour les agricultrices et agriculteurs familiaux en matière d'accès à la production (pénuries et augmentation des prix), conservation des produits (absence de réfrigération et systèmes de stockage) et accès aux marchés (restrictions sur les mouvements, fermeture des marchés et autres circuits de commercialisation que les programmes de marchés publics) entre autres.

En outre, la crise de la COVID-19 exacerbe les inégalités **structurelles existantes**, en augmentant la charge mentale des femmes<sup>2</sup>. Les mesures de confinement posent de nouveaux défis aux femmes rurales en ce qui concerne leur rôle dans le maintien de la sécurité alimentaire du ménage, en tant que productrices agricoles, gestionnaires d'exploitations, transformatrices, commerçantes, salariées et entrepreneurs. Les effets de la pandémie affectent de manière disproportionnée les capacités productives, reproductives et génératrices de revenus des femmes rurales, car elle tend à réduire leurs opportunités économiques et leur accès à des aliments nutritifs tout en augmentant leur charge de travail et en aggravant la violence de genre. Les femmes sont souvent limitées dans leur accès aux programmes de protection sociale, tels que les transferts de fonds, les programmes de travaux publics et les transferts d'actifs. Les tensions associées aux mesures de maintien à domicile et aux fermetures économiques augmentent les niveaux de violence fondée sur le sexe.

Il est nécessaire de s'assurer que les mesures mises en place par les gouvernements sont conscientes des défis auxquels sont confrontées les agricultrices familiales et qu'elles y répondent.

Toutefois, il est fondamental de :

- faire un monitoring et analyser comment les impacts des mesures gouvernementales ont variés selon les différentes étapes du cycle de vie de la pandémie à travers l'utilisation et **l'analyse des données désagrégées;**
- **intégrer la perspective de l'égalité de genre** dans chaque mesure proposée afin de faire face à ces impacts ;
- profiter de ce moment de relance **afin de promouvoir des politiques publiques et leur mise en œuvre en faveur des femmes** issues du milieu rural, des agricultrices, des

---

<sup>2 2</sup> FAO. 2020. *Gendered impacts of COVID-19 and equitable policy responses in agriculture, food security and nutrition*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9198en>



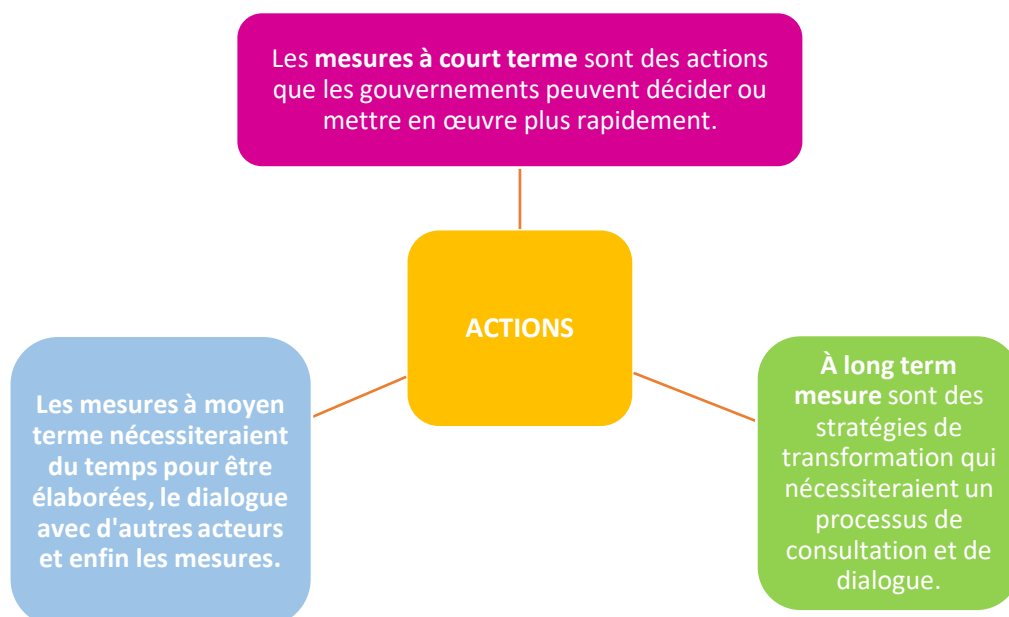
paysannes et des femmes autochtones, en tenant compte de leurs propres dynamiques et situations personnelles ;

- reconnaître les femmes et les filles comme agents de transformation ;
- promouvoir des politiques publiques et mesures qui donnent de **l'espace et des outils pour utiliser tout leur potentiel vers des systèmes alimentaires durables et inclusifs.**

L'objectif de cet exercice était de **recueillir des informations directement auprès des agricultrices familiales du monde** entier afin de mieux comprendre l'impact de la pandémie COVID- 19 et de recueillir leurs suggestions sur les mesures potentielles pour répondre à ces défis et renforcer l'action des femmes.

Tout au long de l'exercice, des impacts similaires ont été **identifiés dans les cinq continents**, en plus d'autres impacts spécifiques de chaque territoire liés au contexte local. Il existe un consensus parmi les différentes organisations qui ont répondu à l'enquête selon lequel les propositions, **mesures et actions des gouvernements devraient inclure une perspective intégrale, holistique et de genre pour répondre à tous les défis auxquels les femmes et les hommes sont confrontés dans les zones rurales.** Cependant, il est nécessaire de reconnaître que chaque pays et région a son propre contexte politique et économique et ses propres programmes et instruments, ce qui a un impact direct sur sa capacité à agir en faveur des femmes rurales.

**Le tableau suivant décrit les différents impacts du COVID-19 et les mesures proposées pour y faire face.** Il est important de noter que les gouvernements ont mis en place des mesures d'urgence pour répondre aux énormes défis, comme les paniers d'aliments de base, les EPI (Equipements de Protection Individuelle), la diffusion de l'information, la mobilisation rapide des ressources pour combattre le COVID-19 et ses effets. Les organisations d'agriculteurs et agricultrices familiaux se sont activement engagées dans ces réponses d'urgence. Toutefois, cet exercice apporte des informations provenant directement des agricultrices familiales afin de mieux comprendre comment ces mesures peuvent être renforcées et améliorées pour répondre aux défis des femmes et leur permettre d'utiliser pleinement leur potentiel. Des **mesures à court, moyen et long terme** sont nécessaires pour contribuer à la résilience et à la durabilité des femmes rurales.



Les résultats de ces exercices sont divisés en mesures d'urgence, à court, moyen et long terme, chacune étant définie en fonction de l'horizon temporel envisagé pour sa mise en œuvre et ses résultats.

Ces critères temporaires ont été proposés pour faciliter la hiérarchisation des actions concrètes. Outre les mesures d'urgence nécessaires pour résoudre les impacts directs, il est nécessaire de proposer des mesures à long terme, visant à transformer les dynamiques de genre et les inégalités structurelles qui entravent l'action et le potentiel des femmes, renforçant ainsi la résilience des femmes pour les urgences futures, ainsi que celle de l'agriculture familiale et des continuums rural-urbain dans leur ensemble.

**Les mesures identifiées par les agricultrices familiales visent à être mises en place avec la participation comme principe directeur et à utiliser une approche transformative de l'égalité de genre tout au long de leur mise en œuvre, afin d'œuvrer à des changements structurels pour atteindre l'égalité de genre.** En outre, les gouvernements sont encouragés à tirer parti de la coordination et de l'intégration verticale pour travailler avec les institutions juridiques établies, les agriculteurs familiaux et tout autre acteur concerné afin de renforcer la résilience et de répondre non seulement à la COVID-19, mais aussi aux futures situations d'urgence.



Catégorie	Principaux apports	Horizon temporel	Mesures proposées
Soins	<p><b>Augmentation de la charge de travail et surcharge du travail de soins non rémunéré.</b></p> <p><i>La responsabilité des travaux ménagers, des soins aux enfants et aux personnes âgées tend à incomber aux femmes, même si dans certains cas, elles disposent de politiques visant à concilier la vie familiale. La fermeture des écoles et des centres pour personnes âgées a surchargé les activités des femmes en plus de leurs emplois de productrices, de transformatrices ou de commercialisatrices. Cela a également entraîné une diminution de la participation des femmes aux processus de prise de décision.</i></p> <p><b>Augmentation du niveau de stress psychologique et émotionnel.</b></p> <p><i>Les femmes se retrouvent dans une situation de vulnérabilité économique, d'isolement physique et de surcharge de travail.</i></p> <p><b>Services spécifiques aux femmes.</b> <i>En raison de l'enfermement, l'aide et les services de santé sexuelle et reproductive sont réduits ou absents.</i></p>	Urgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures d'hygiène (lavage de mains, masque); EPI; recommandation de distance physique de 2m, gestion de confinement. Nécessité de garantir ces mesures et l'équipement pour l'hygiène et le nettoyage pour le respect des consignes.</li> <li>Garantir l'électricité et l'énergie.</li> </ul>
		Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des leaders traditionnels ou communautaires (leaders femmes, leaders religieux, chefs de clans, etc.) pour le soutien au dessin et la mise en place des mesures identifiées par les gouvernements.</li> <li>Promotion de groupes d'entraide et de discussion pour aider les femmes à surmonter leur sentiment d'isolement en leur offrant des lieux et des normes sûrs.</li> </ul>
		Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de programmes de soutien du gouvernement aux hôpitaux publics qui s'attaquent aux problèmes de santé mentale exacerbés par des facteurs inconnus qui perturbent les moyens de subsistance.</li> </ul>
		Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la sensibilisation des hommes et de la communauté pour qu'ils comprennent et connaissent les droits des femmes.</li> <li>Analyser et mieux comprendre comment transformer les dynamiques de genre - selon les contextes - pour redistribuer le travail de soins et assurer la mise en place de services de soutien.</li> </ul>

<b>Violence basé sur le genre</b>	<b>Augmentation de la violence contre les femmes.</b>  <i>Les femmes victimes de violences durant le confinement se sont isolées avec des hommes abuseurs enfermés à la maison. Dans de nombreux cas, il n'y a pas de suivi ou de protection pour ces femmes. Il existe un manque de foyers pour les accueillir.</i>	<i>Urgence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des solutions telles qu'une hotline gratuite afin de fournir une assistance et des orientations aux organismes gouvernementaux, selon les besoins.</li> <li>Etablir des refuges temporaires qui remplissent les mesures de sécurité pour la COVID-19.</li> </ul>
		<i>Court terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter un soutien direct, une formation sur la dimension du genre aux responsables des réseaux locaux en vue de l'identification et la prise de mesures en cas de violence sexiste.</li> <li>Améliorer la coordination avec les associations de femmes et le tissu social rural face à de potentielles situations de violences sexistes.</li> </ul>
		<i>Moyen terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des processus orientés pour les hommes pour sensibiliser sur la nécessité d'éliminer la violence contre les femmes.</li> <li>Améliorer la coordination entre les communautés pour renforcer/promouvoir des services basées sur la communauté et des solutions pour réduire la violence contre les femmes.</li> </ul>
		<i>Long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à l'échelle des principales approches d'autonomisation, telles que la méthodologie d'apprentissage par l'action en matière de genre (GALS), les outils de consultation pour la défense des intérêts des agriculteurs (FACT), les outils de lobbying, etc.</li> <li>Veiller à ce que des mécanismes de longue date soient mis en place et accessibles aux agricultrices familiales pour qu'elles puissent signaler les cas de violence et obtenir un soutien en toute sécurité.</li> </ul>
<b>Education</b>	<b>Absence de mécanismes d'apprentissage à distance conduit les femmes à investir du temps dans le soutien pédagogique.</b>  <i>Le système éducatif primaire et</i>	<i>Urgence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des stratégies efficaces d'enseignement à distance, basées sur des contextes qui n'augmentent pas la charge des femmes en matière de travail domestique et de soins non rémunérés.</li> <li>Mettre en place des abris sûrs où les autorités peuvent livrer de la nourriture aux enfants.</li> </ul>

<p><i>secondaire n'a pas de solution pour garantir la continuité des cours pour les jeunes et les enfants suivant les normes de qualité au sein des zones rurales. Cela s'est répercuté sur l'investissement des femmes au soutien pédagogique pour les classes virtuelles et le travail scolaire dans le cas qu'elles aient accès à internet, à l'électricité et possèdent un ordinateur ou une tablette. Dans beaucoup de zones rurales, ce contexte d'accessibilité est inexistant.</i></p> <p><b>Des écoles ont cessé de fournir des repas aux enfants et de consommer les produits agricoles familiaux.</b></p> <p><i>De même, dans beaucoup de pays, les écoles fournissent un repas aux enfants en plus de leurs qualités de bénéficiaires de produits de l'agriculture familiale.</i></p> <p><b>Accès aux produits de base</b></p> <p><b>Manque de revenus à cause de l'accès aux marchés réduits.</b></p> <p><i>Dans de nombreux cas, les femmes sont responsables du budget familial et la perte de revenus liée à l'impossibilité d'avoir accès aux</i></p>	<p><i>Court terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la coordination au sein des communautés afin de renforcer/promouvoir les services et solutions communautaires pour réduire la charge des femmes.</li> <li>• Promouvoir les stations de radio communautaires qui fournissent un soutien pédagogique pour diffuser des informations sur les mesures de sécurité du COVID-19.</li> <li>• Former les deux parents aux compétences de base en matière d'éducation au milieu de situations à risque comme COVID-19.</li> <li>• Explorer les solutions mobiles hors ligne pour un meilleur accès au contenu numérique. Pour ceux qui manquent d'électricité, des investissements pourraient être faits dans l'utilisation de petits panneaux solaires.</li> </ul>
	<p><i>Moyen terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la connectivité des zones rurales (Internet, Téléphone intelligent, radio).</li> <li>• Fournir des services ciblés pour les femmes afin de réduire la charge des soins et des travaux ménagers.</li> </ul>
	<p><i>Long terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des services d'éducation innovants et résistants dans les zones rurales qui évitent de faire reposer sur les seules épaules des femmes la charge d'assurer la continuité de l'éducation.</li> <li>• Construire des abris sûrs, afin de garantir que les enfants continuent à recevoir des "repas scolaires" même lorsque les situations d'urgence nécessitent la fermeture des écoles.</li> </ul>
	<p><i>Urgence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'une aide économique d'urgence pour les femmes ayant perdu leurs circuits de ventes (objets d'artisanat ou produits).</li> <li>• Organiser des espaces pour le partage de nourriture et le troc de produits afin de garantir des paniers de nourriture pour toutes les familles.</li> <li>• Fournir des produits désinfectants qui réduisent le besoin en eau.</li> </ul>

	<p><i>marchés pour la vente de leurs récoltes et/ou objets d'artisanat a eu pour conséquence une incapacité d'acheter du savon pour le lavage des mains, des médicaments, de l'eau ou des produits alimentaires de base.</i></p> <p><b>Accès à l'eau pour l'hygiène des familles.</b></p> <p><i>Le manque d'eau n'a pas favorisé le respect des mesures d'hygiène pour le lavage des mains. Les femmes et les jeunes filles sont majoritairement responsables de la corvée d'eau.</i></p>	<p><i>Court terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des cotisations de sécurité sociale durant la période en raison de l'interruption de l'activité économique.</li> <li>• Accès à l'information sur les régimes de protection sociale existants pour assurer la sécurité alimentaire des ménages et maintenir leurs moyens de subsistance.</li> <li>• Garantir une allocation de revenu minimum à toutes les familles rurales qui en ont besoin.</li> <li>• Garantir des revenus mensuels minimum à toutes les familles rurales qui en ont besoin, avec une prolongation de la couverture sociale, l'accélération des procédures et la réduction des conditions nécessaires pour en bénéficier. Ces revenus devraient être versés directement aux femmes de la famille, car elles ont tendance à gérer mieux l'argent et le dépenser pour acheter de la nourriture pour la famille et pour assurer l'hygiène et les services de base.</li> <li>• Améliorer l'accès à l'eau pour les femmes et leurs familles.</li> </ul>
	<p><b>Manque de mécanismes de financement adéquat.</b></p> <p><i>La plupart des mécanismes de financement rural, tels que les VSLA, ont un fonctionnement limité et ces femmes n'ont pas accès à l'argent dont elles ont besoin.</i></p>	<p><i>Moyen terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à l'esprit d'entreprise, à l'éducation financière et à la constitution d'un capital social pour promouvoir la protection sociale.</li> <li>• Promouvoir les potagers comme filet de sécurité alimentaire et des systèmes de collecte des eaux de pluie (si possible).</li> <li>• Création de groupes communautaires d'épargne à portée plus large.</li> </ul>
<p><b>Activités génératrices de revenus</b></p>	<p><b>Accès aux marchés</b></p> <p><i>En raison des restrictions ou de la fermeture des marchés, les femmes n'ont pas eu la possibilité de vendre leurs produits frais, transformés ou fait maison. Elles n'ont pas non plus eu la possibilité d'accéder à des matières brutes.</i></p>	<p><i>Long terme</i></p> <p><i>Urgence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des options de financement alternatives pour les futures situations d'urgence, telles que les prêts de produits et les prêts d'intrants agricoles.</li> <li>• Garantir la connaissance et l'accès aux mesures d'hygiène telles que : matériel de nettoyage pour respecter ces instructions ; mesures d'hygiène (lavage des mains, masque) ; PEV ; recommandation de distance physique de 2m ; gestion du confinement.</li> <li>• Mobilité garantie (moyens de transport par exemple) pour la livraison des produits vers les centres d'approvisionnement via une procédure sécurisée, la mise en place de protocoles selon les besoins et le contexte des agricultrices, des femmes issues</li> </ul>

**Transports publics.**

*Les transports publics ont été paralysés, constituant un nouvel obstacle pour les femmes pour se rendre sur les marchés. Dans de nombreuses régions, les femmes ne possèdent pas de véhicules ou n'y ont pas accès.*

**Accès aux semences ou aux intrants.**

*Le confinement ne les a pas permis de se fournir en intrant ni en semences pour les futures récoltes (ni échanger, ni acheter).*

**Travail informel.**

*De nombreuses femmes gagnent un salaire grâce à la production de leur jardin familial ou d'objets artisanaux, ce qui leur offre une certaine autonomie économique outre le fait de contribuer au budget familial. Désormais, elles sont privées de ces revenus.*

**Mobilité.**

*Dans la plupart des pays, la mobilité des personnes d'un endroit à l'autre a été réduite. Les femmes étaient plus touchées lorsqu'elles se déplaçaient pour accéder aux services de base pour les familles rurales, tels que les marchés, les soins de santé, l'accès*

du milieu rural et des autochtones.

- Dans les zones bénéficiant d'une connexion internet, proposer une réduction du tarif de connexion.
- Livrer des semences afin de garantir le prochain cycle de plantation.
- Aide économique d'urgence à destination des femmes ayant perdu leurs circuits de ventes (d'objets artisanaux ou de produits).

*Mesure à court terme*

- Aide économique ultérieure pour la reprise de l'activité.
- Augmenter la capacité des femmes à commercialiser leurs produits en ligne où la connectivité est disponible.

*Moyen terme*

- Investir dans des mécanismes d'irrigation ; soutenir la production locale de semences et la valeur ajoutée pour réduire la manipulation postérieure à la récolte spécialement pendant les saisons où l'accès aux marchés est restreint.
- Renforcement des capacités en matière d'entreprise et d'entrepreneuriat pour les femmes, accent mis sur l'identification des possibilités de génération de revenus et l'établissement de liens avec le marché.

*Long terme*

- Création d'un fonds de relance économique pour l'achat de semences/intrants ou de matières premières nécessaires.
- Soutenir les politiques qui permettent aux femmes d'accéder à des fonds avec un minimum de garanties ou sans exigences de garantie.
- Renforcer les capacités des agricultrices familiales en matière de gestion des registres et de connaissances financières pour leur permettre de développer des projets bancables.
- Renforcer les capacités des agricultrices familiales en matière de gestion des risques agricoles.
- Mettre en œuvre des mesures visant à relancer des activités telles que l'horticulture, la transformation artisanale, l'élevage de poulets, les exploitations forestières non ligneuses, selon les contextes et les territoires peuvent être d'autres activités.

<b>Dialogue, participation des femmes et accès à l'information</b>	<i>aux loisirs.</i>		
	<b>Dialogue avec le gouvernement et accès à l'information.</b> <i>Dans plusieurs régions, le dialogue avec les autorités a été de mauvaise qualité ou absent. En outre, face à l'urgence d'impliquer moins de personnes dans les processus décisionnels, les hauts dirigeants, qui sont généralement des hommes, représentaient la majorité, ce qui a réduit les possibilités d'engagement des femmes dans les principaux processus décisionnels.</i>	<i>Urgence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer des informations adaptées concernant la Covid-19 et contacter toutes les femmes dans les régions éloignées afin de garantir la poursuite de leurs activités.</li> <li>• Amplifier les canaux de communication des gouvernements pour s'assurer que les informations adéquates parviennent aux femmes dans les régions éloignées.</li> <li>• Sensibiliser les femmes à la COVID-19 et aux moyens de se protéger où qu'elles se trouvent pour éviter une panique inutile.</li> </ul>
	<b>Manque d'informations précises.</b> <i>Dans certains cas, les femmes, par crainte de perdre leur maison et de tomber malades, ne sont pas allées à la campagne pour travailler ou à la ville pour vendre ou acheter des produits. Et celles qui ont osé aller travailler la terre ont réduit le temps passé dans les champs à 20 % de l'activité. L'impact de cette situation sera probablement visible en 2021.</i>	<i>Court terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'utilisation des moyens pour atteindre les femmes comme l'utilisation de la technologie, notamment la radio ou les SMS dans différentes langues locales pour la communication ou la formation.</li> <li>• Sensibilisation des responsables gouvernementaux pour qu'ils reconnaissent les défis des femmes rurales et y répondent mieux.</li> </ul>
<b>Accès aux ressources naturelles</b>	<b>Litiges fonciers et l'accès aux ressources naturelles.</b> <i>Même si l'accès à la terre pour les femmes est un défi permanent, la situation s'est renforcée durant la crise sanitaire. De nombreux jeunes</i>	<i>Moyen terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les processus de dialogue, l'échange d'expériences et la formation pour les femmes pour l'identification et la revendication de leurs droits.</li> <li>• Promouvoir des tables de dialogue entre les gouvernements et les représentantes des femmes.</li> </ul>
		<i>Long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des canaux pour la participation des femmes au dialogue politique.</li> <li>• Établir des canaux de communication pour fournir des informations précises sur les situations d'urgence dans les zones rurales.</li> </ul>
		<i>Urgence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour garantir un morceau de terrain, des jardins à proximité de la maison pour assurer une alimentation de base.</li> </ul>
		<i>Court terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de petites vidéos/jeux qui tentent de décrire pourquoi l'accès à la terre pour les femmes est tout aussi important.</li> </ul>



	<p><i>hommes ont quitté les villes afin de retourner à la campagne. Dans de nombreux cas, les femmes ont été contraintes de quitter les terres.</i></p> <p><b>Accès à l'eau.</b></p> <p><i>Le manque d'eau n'a pas permis le respect des mesures de protection pour le lavage des mains. La corvée d'eau est surtout le fait des femmes et des jeunes filles. De plus, le manque d'eau pour l'irrigation a eu un impact sur les activités productives.</i></p>	<p><i>Moyen terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des processus de dialogue, de formation et de sensibilisation pour que les femmes connaissent et revendiquent leurs droits.</li> <li>• Sensibilisation et formation des anciens et des chefs de village pour résoudre les maux sociaux qui entravent l'accès des femmes aux ressources naturelles, en particulier les conflits fonciers.</li> <li>• Promotion de processus de dialogue, de formation et de sensibilisation sur les droits des femmes pour les hommes et les chefs traditionnels dans le but de changer la dynamique de genre.</li> <li>• Mise en œuvre du VGGT dans les communautés locales.</li> </ul>
	<p><b>Analyse du secteur post-COVID 19</b></p> <p><b>Perspective de genre dans l'analyse sectorielle.</b></p> <p><i>Un manque de perspective sur l'égalité de genre a été identifié au niveau des analyses sectorielles réalisées sur l'impact direct et indirect de la covid-19. Bon nombre de ces analyses ne prennent pas en considération les besoins spécifiques des femmes.</i></p>	<p><i>Long terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre une proposition pour le fonds pour la terre axé sur les femmes rurales afin de garantir l'accès des femmes aux terres agricoles (par exemple l'accès au crédit qui leur permettra de posséder leurs propres terres).</li> <li>• Explorer les possibilités qui peuvent conduire à l'octroi de titres fonciers aux femmes afin de les protéger contre l'expulsion de leurs terres.</li> <li>• Mise en œuvre du VGGT dans les communautés locales.</li> </ul>
		<p><i>Urgence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les stratégies et les plans de relance du gouvernement dans la lutte contre les effets post-émergence de COVID.</li> <li>• Comparer les meilleures pratiques d'autres pays dans la lutte contre les effets de la COVID- 19.</li> </ul>
		<p><i>Court terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un exercice de cartographie des parties prenantes pour comprendre le potentiel des femmes dans la lutte contre le COVID19 et les futures situations d'urgence.</li> <li>• Générer un débat et un dialogue au sein des organisations et entre les responsables gouvernementaux sur le remède potentiel au risque d'épidémies et sur le rôle clé des femmes - en soulignant la nécessité de renforcer la résilience des femmes.</li> <li>• Examen et analyse des politiques sur les efforts potentiels du gouvernement pour aider les agriculteurs familiaux à lutter contre COVID-19, par le biais de fonds</li> </ul>

*Mesures à moyen terme*

nationaux tels que le Fonds pour la jeunesse, le Fonds pour les femmes, le Fonds pour les personnes âgées.

- Mettre en œuvre une formation sur l'utilisation des technologies dans le but de ne pas accroître le fossé numérique et technologique entre les hommes et les femmes.
- Inclure les femmes dans les processus décisionnels et la gestion de la crise sur le plan local, régional et national.
- Favoriser les espaces virtuels de dialogue et d'échange, l'analyse et le croisement d'informations sur la situation des territoires ruraux et les initiatives et actions des agriculteurs et agricultrices au niveau local pour faire face à la crise.
- Faire une demande aux gouvernements et aux ministères et secrétariats pour l'affectation de budgets visant à mettre en place des politiques avec une perspective sur l'égalité de genre.
- Soutenir les espaces de dialogue tels que AFC pour la conception de politiques publiques pour les femmes afin de prendre en compte leurs propositions pour la mise en œuvre.
- Mener des études d'analyse sectorielle sur l'impact de la COVID-19, en se concentrant spécifiquement sur les femmes et les jeunes.
- Promouvoir une vision à long terme au-delà des mesures à court terme, encourager des mesures visant à renforcer et relancer l'agriculture familiale en tant que soutien à la production, le renforcement de l'agriculture familiale en tant que garantie d'une autonomie nationale et de l'autosuffisance.
- Créer les conditions techniques, logistiques, économiques et sociales au niveau local dans les zones rurales non accessibles par les autorités nationales.
- Construire de façon collective un Plan d'Action National de l'agriculture familiale pour mettre en place des horizons sur le plan politique et organisationnel, dans l'objectif de reconstruction du tissu organisationnel de la zone rurale, en intégrant des mesures différenciées pour les femmes de ce milieu.

### **3. Propositions pour contribuer au Pilier 3 de la DNUAF 2019-2028**

Le Plan d'Action Mondial recommande une **série d'actions significatives et interconnectées sur le plan mondial et local selon les sept piliers de travail complémentaires**. Les actions significatives présentées via les piliers doivent être représentées en tant que guides pour l'ensemble des acteurs en vue de l'élaboration de plans et stratégies à divers niveaux. Tout en fournissant des approches potentielles ou des points d'entrée, elles regroupent un vaste spectre de zones d'interventions possibles en ciblant de façon simultanée divers aspects (y compris les obstacles) des agriculteurs et agricultrices familiaux à évaluer de façon holistique.

Afin de réaliser **le Pilier transversal 3 du Plan d'Action Mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale, promouvoir l'égalité de genre au sein de l'Agriculture Familiale et le rôle de leadership des femmes rurales**, il est fondamental d'intégrer une perspective d'égalité de genre dans chacune des propositions, mesures, politiques publiques ou plan d'action national. Le questionnaire a été pensé dans cet objectif afin d'apporter, pour chaque pilier, une perspective d'égalité de genre avec des propositions émanant de représentantes des femmes. Ensuite, un résumé des résultats est présenté pour chaque pilier. L'analyse complète des résultats figurera dans l'annexe 1<sup>3</sup>.



---

<sup>3</sup> Les résultats de l'étude et les propositions sont présentés à l'annexe 1. Les propositions sont divisées en propositions politiques ou institutionnelles et en fonction du calendrier de mise en œuvre (processus à court, moyen ou long terme). Enfin, un résumé des activités proposées qui sont ressorties des enquêtes et des entretiens est inclus.

## *Pilier 1. Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'Agriculture Familiale.*

Les résultats mettent en évidence l'importance de la reconnaissance et la représentativité des femmes dans les divers espaces de dialogue et processus décisionnels afin de garantir la prise en compte de leurs défis dans les politiques publiques développées.

Quelques idées de propositions :

- **Évaluer, analyser et réfléchir** sur les écarts entre genre dans les politiques de l'AF et leur mise en œuvre.
- **Reconnaître officiellement le statut d'agricultrices, pêcheuses, pasteures et éleveuses.** Elles obtiendraient ainsi les mêmes droits que les hommes.
- **Reconnaître le rôle des femmes dans l'agriculture** (comme agricultrice, pêcheuses, pasteures et éleveuses) et garantir l'égalité des droits aux femmes.
- **Donner de la visibilité au travail des femmes pour la réalisation des activités au sein de l'agriculture familiale reconnaissant leur travail et leur contribution.**
- Créer des **mécanismes pour assurer la participation et le leadership des femmes** à tous les niveaux dans les processus de développement des politiques publiques (locales, communautaires, district, provinciales et nationales).
- Mettre en place **un programme de formation mixte et des approches transformatrices de genre** pour sensibiliser sur les droits de la femme et leur contribution à l'agriculture familiale aux hommes de la famille, des jeunes et des leaders communautaires.
- Créer des **tables rondes permanentes pour le dialogue avec les femmes rurales et les gouvernements** (national, régional et local) afin de renforcer la participation des associations de femmes rurales, agricultrices familiales, paysannes et femmes autochtones dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques destinées aux femmes rurales.
- Créer des **unités de genre dans tous les ministères** avec un personnel formé et des experts en genre pour une bonne compréhension du genre dans l'élaboration des politiques et assurer leur participation dans les espaces d'élaboration des lois, des normes et de définition des lignes budgétaires pour leur mise en œuvre.
- **Mettre en œuvre le programme de formation sur l'égalité de genre avec une équipe pluridisciplinaire au sein des ministères** (décideurs politiques, techniciens).
- **Elaborer une politique nationale multisectorielle sur l'égalité de genre avec des mesures différenciées.**
- Mettre en œuvre **une loi visant à promouvoir et protéger l'accès et le contrôle de la terre pour les femmes** avec diverses mesures (loi sur les successions, propriété partagée des exploitations, formations dédiées aux femmes en vue de la reconnaissance de leurs droits, programme de travail avec les leaders communautaires, mais aussi des cours dirigés aux hommes de la famille et de la communauté, etc.
- **Reconnaître le travail des femmes dans le secteur informel et leur participation aux activités économiques et sociales de la famille.**
- 



- **Promouvoir des mesures pour la conciliation et la co-responsabilité dans l'environnement rural** en favorisant le soutien pour la garde d'enfants et la prise en charge des personnes âgées et en valoriser ces tâches.



Quelques **bonnes pratiques** concrètes en lien avec le **pilier 1** sont décrites dans le **tableau** suivant.

Quelques exemples	
<b>Cameroun</b>	Unités spécialisées pour l'égalité de genre dans les ministères de l'agriculture et le développement territorial ; environnement, programme et économie, forêts, éducation, accès à la terre, élevage, pêche et nourriture
<b>Uruguay</b>	Loi 19846, Approbation des engagements résultant du droit international relatif aux droits de l'homme en lien Avec l'égalité et la non-discrimination entre les hommes et les femmes, y compris l'égalité formelle, substantielle. En particulier l'article 16 concernant la représentation des femmes rurales au sein du gouvernement. (adoption en 2020) <a href="https://www.impo.com.uy/bases/leyes/19846-2019">https://www.impo.com.uy/bases/leyes/19846-2019</a> Uruguay
<b>Finlande</b>	Le Conseil National des femmes de Finlande (adopté en 1911), est une organisation parapluie et un forum de coopération pour les organisations de femmes favorisant l'égalité de genre.
<b>Espagne</b>	Le Conseil de participation des Femmes (organe consultatif du ministère pour l'égalité), dans le Bureau de la Femme du ministère de l'agriculture, des pêches et de la nourriture; et à la Commission des Femmes de COPA (Comité d'Organisations Professionnelles Agricoles de l'UE).
<b>ECOWAS</b>	Réseau de parlementaires sur l'égalité de genre. Le réseau a pour objectif de fournir aux parlementaires ECOWAS la connaissance et les compétences pour le plaidoyer en faveur d'un investissement agricole équitable et les processus d'influence politique sur le plan local, national et régional.
<b>Togo</b>	Le Collège des femmes de la Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs Agricoles (CTOP) et quelques membres de la CTOP comme le Réseau National des Femmes Agricultrices (RENAFAT), la Fédération des Femmes Togolaises Promotrices d'Aliments (FEPROMAT), sont celles qui participent dans l'élaboration des politiques agraires, de projets et programmes de développement agricole aux niveaux local et national.
<b>Mali</b>	Au Mali, les femmes rurales et les jeunes sont impliqués dans l'élaboration, la mise en place et le suivi/évaluation projets/programmes et politiques publiques. Ce sont des organismes qui occupent plusieurs fonctions au Mali. Par exemple, ils font partie du Haut Conseil d'Agriculture du Mali, dirigé par le Président de la République, ils sont membres des comités de direction des projets/programmes.
<b>Bénin</b>	Fédération nationale des femmes agricultrices du Bénin (FENAFAB) a participé avec la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (PNOPPA) à la préparation du document du Plan Stratégique pour le développement du secteur agricole (PSDSA) afin de garantir que l'égalité de genre soit prise En compte dans le document.

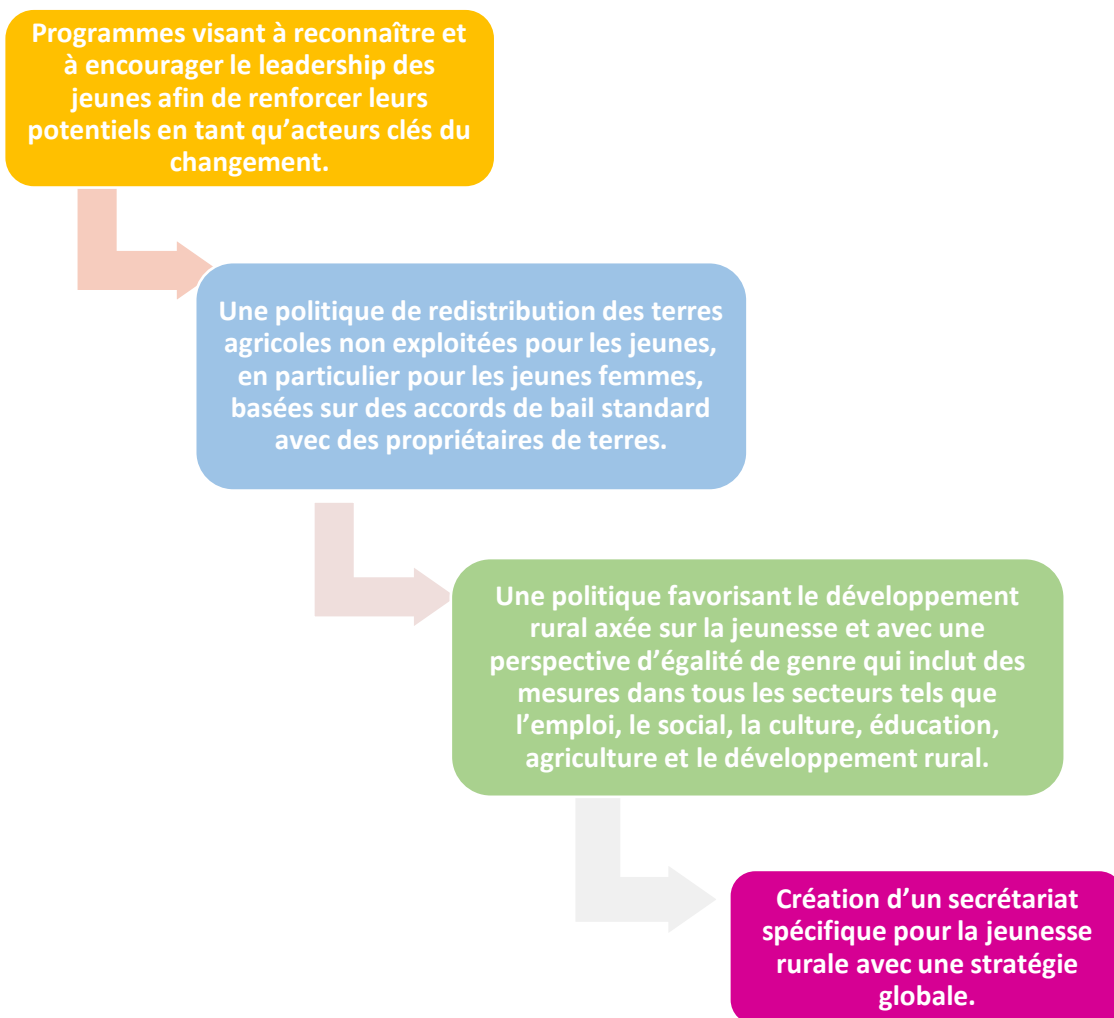
*Pilier 2. Transversal. Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'Agriculture Familiale s'inscrive à travers les générations.*

L'une des principales idées issues du questionnaire est la nécessité d'intégrer la jeunesse à l'élaboration de politiques publiques et leur participation aux espaces de dialogues.

Outre cela, la nécessité **d'inclure la perspective d'égalité de genre aux activités développées pour les jeunes agriculteurs et agricultrices.**

De plus, un besoin de promotion des programmes visant à renforcer les capacités de leadership des jeunes futurs leaders et de sensibiliser à la division du travail entre genres a été mis en évidence. Enfin, il existe également une problématique majeure liée à l'accès aux terres pour les jeunes et en particulier les jeunes femmes.

Les principales propositions sont résumées ci-dessous:



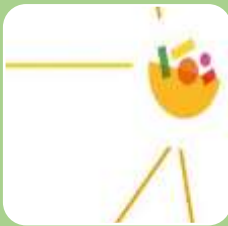
***Pilier 4. Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs et agricultrices familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural.***

Les réponses en lien avec ce pilier soulignent la nécessité de renforcer les capacités de leadership des femmes, reconnaître leur rôle clé au sein de l'agriculture familiale et leur conférer davantage d'espace dans les domaines politiques.

Voici quelques-unes des **principales propositions** :



Réglementation pour un équilibre au niveau de la participation des hommes et des femmes afin de garantir l'adhésion des femmes aux entités ayant des activités dans les domaines ruraux (conseils supérieurs de coopératives, groupes d'action locale, organisations d'agriculteurs, etc.).



Etablir des espaces institutionnels spécifiques pour les femmes aux niveaux global, régional, national et local.



Programmes de renforcement de leadership des femmes afin qu'elles occupent des positions de porte-paroles et représentantes dans les organes de décision.

## **Pilier 5. Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.**

Ce pilier est divisé en plusieurs catégories : terres, production et activités de distribution, éducation, social et services de santé, autonomie des femmes et violence basée sur le genre. Les droits des femmes devraient être renforcés dans tous ces aspects.

**Voici quelques-unes des principales propositions :**

### **Terres, ressources naturelles, semences**

- Loi garantissant les droits des femmes pour les terres agricoles et les forêts.
- Loi pour un héritage équitable des terres agricoles.
- Politiques de récupération, sélection et conservation des semences locales issues de chaque zone conduite par des connaissances et des pratiques agro-écologique et la reconnaissance du rôle des femmes rurales dans l'agro-écologie.
- Programme de sensibilisation des autorités locales concernant les coutumes et les droits d'héritage de la femme.
- Programmes de formation pour femmes concernant leurs droits d'accès et contrôle des terres agricoles et la vulgarisation des lois votées ainsi qu'un cadre de soutien en vue de conseils juridiques.
- Contrôle des plans fonciers afin de suivre le droit d'accès et contrôle des femmes aux terres agricoles.
- Création de réseaux de banques de semences municipales impliquant l'ensemble de la population et la promotion du leadership des femmes dans ces réseaux.
- Sensibilisation au niveau des ménages et des communautés sur les normes sociales négatives existantes qui entravent l'égalité d'accès des femmes à la terre, afin de s'attaquer à ces normes et de les faire évoluer.





**Production, transformation, distribution, commercialisation**





- Politiques visant à soutenir les associations des femmes agricultrices en coopératives.
- Lois visant à garantir un accès internet dans les zones rurales afin de favoriser l'accès des femmes à certains services financiers.
- Politiques favorisant la diversification et la production nutritionnelle via l'ajout de valeur, l'intégration de circuits de commercialisation différenciés, labels AF.
- Engagement des ministères et des prestataires de services des chaînes de valeur agroalimentaires pour garantir la fourniture de services tenant compte de la dimension de genre dans l'agriculture.
- Awareness-raising, sensitization at household, community and organizational (producer organizations) level about the existing negative social norms that impeded women's equal access markets to address these norms and trigger change in them.

**Education/Formation/Services de conseil agricole**



- Politiques garantissant l'éducation dans les zones rurales avec des ratios plus faibles pour conserver les services de base dans les villages.
- Politiques encourageant la formation professionnelle dans le cadre de l'AF et permettant l'obtention d'une qualification professionnelle.
- Programmes digitaux d'alphabétisation afin de limiter l'écart entre les femmes et les hommes.
- Intégrer un nombre minimum de participantes (ou d'exploitations agricoles ayant des femmes actives) aux programmes publics subventionnés afin de garantir leur

	<p>accès aux services de conseils.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'alimentation scolaire et transferts monétaires assorties à des conditions pour garantir la scolarisation des filles.</li> </ul>
<p><b>Services sociaux et sanitaires</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques de protection sociale sensible au genre au niveau national. Ces politiques permettent aux femmes vulnérables (chefs de familles, veuves, femmes âgées, etc.) d'accéder aux produits et nourriture de base.</li> <li>• Politiques de santé différenciées reconnaissant les maladies et blessures qui touchent les femmes dans les zones rurales et ou celles qui travaillent dans le secteur de l'agriculture.</li> <li>• Services sanitaires de proximité dans les zones rurales, essentiels pour s'occuper de la population dans les zones rurales.</li> <li>• Création de modèles de coopératives ou associations de mutuelles de santé.</li> </ul>
<p><b>Autonomie sociale, économique, culturelle</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politiques nationales et locales pour l'autonomisation sociale, économique et culturelle des femmes et des jeunes filles à travers des programmes éducatifs, incitatifs et de sensibilisation.</li> <li>➤ Mesures pour l'autonomie économique des femmes leur permettant de changer leur statut social en favorisant l'accès au marché du travail, en régularisant la situation des agricultrices et en accompagnant celles qui souhaitent diversifier leurs activités.</li> <li>➤ Mesures sur le moyen et le long terme visant à renforcer le tissu organisationnel.</li> </ul>

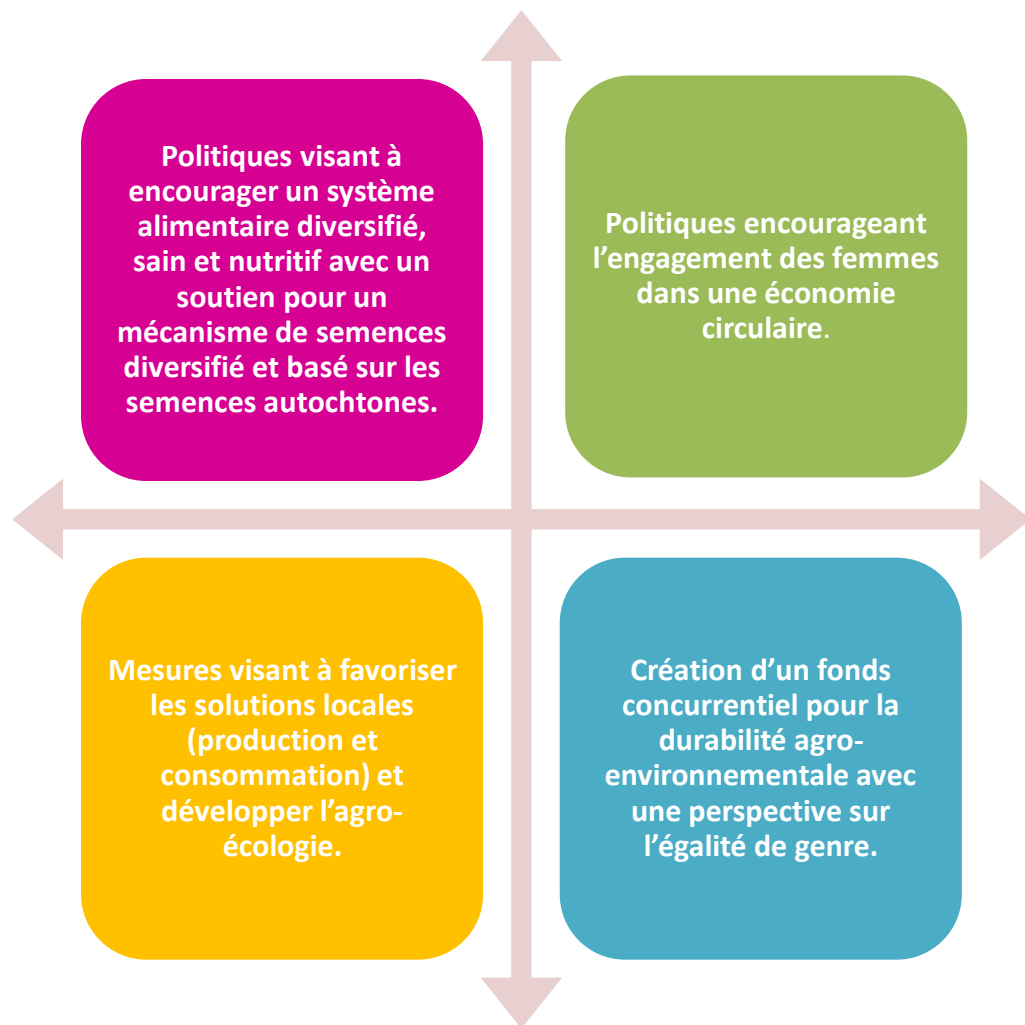
**Violence sexiste** (incluant des normes sociales ayant des impacts négatifs sur les femmes et entraînant des situations de violence)



- Lois contre toute forme de violence envers les femmes avec des budgets et mesures dédiés. Les lois doivent être spécifiques à chaque contexte, par exemple pour les femmes rurales et autochtones.
- Loi sur l'égalité de genre visant à encourager la redistribution des tâches et la reconnaissance du travail domestique.
- Programmes éducatifs sur les droits des femmes avec des mécanismes de ressources communautaires, facilitation de l'accès à la justice, à la formation des leaders de l'agriculture familiale et les organisations paysannes et soutien pour l'inclusion de l'égalité de genre.
- Traduction des lois existantes et outils légaux afin de faciliter la compréhension et l'accès aux services de gestion des conflits.
- Sensibilisation et campagne d'information ciblant les femmes et les hommes et collaboration avec les leaders communautaires.

**Pilier 6. Encourager la durabilité de l'Agriculture Familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat ; et Pilier 7. Renforcer la multidimensionalité de l'Agriculture Familiale.**

Les propositions des piliers 6 et 7 sont en lien avec **des systèmes alimentaires sains et nutritifs et des approches agro-écologiques :**



#### 4. Prochaines étapes

Cette feuille de route ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme **une première action qui propose des politiques publiques, des mesures concrètes et des orientations de la part des femmes elles-mêmes, qui sont agricultrices, éleveuses de bétail, forestières, pêcheuses, pasteures, femmes rurales et autochtones, afin d'agir et d'avoir des impacts réels sur leur vie.** Par conséquent, il est nécessaire de continuer à collaborer et à travailler dans ce sens sur les défis que les femmes dans l'agriculture familiale vivent. C'est pourquoi un chapitre est proposé sur les prochaines étapes qui ont été convenues par les représentantes des agricultrices et des femmes rurales des organisations régionales de l'agriculture familiales et des organisations internationales de la société civile.



**Un Réseau d'Action des Femmes** a été proposé dans le cadre de la DNUAF pour donner une continuité à ce processus et pour :

- coordonner et suivre la mise en œuvre du pilier 3 du Plan d'Action Mondial ainsi que des Plans Nationaux ;
- former et échanger des expériences sur le leadership des femmes dans la conception des politiques publiques et les processus de négociation;
- fournir des modules de formation sur les droits des femmes et l'accès à la terre
- coordonner les propositions de politiques publiques pour les femmes dans l'AF;
- soutenir le travail des organisations de femmes et/ou des sections de femmes des organisations agraires;
- concevoir des outils spécifiques et des actions de communication pour le pilier 3 ;
- faire le lien avec le pilier 2.

## 5. Conclusion

Ce processus de consultation avec les femmes dans l'agriculture familiale a permis de remettre sur la table les défis auxquels elles sont confrontées chaque jour et qui ont été intensifiés par **les impacts de la COVID-19**. Cette crise s'est concentrée une fois de plus sur les problèmes, similaires sur les **cinq continents**, dans le respect des spécificités de chaque territoire, des femmes et des jeunes des zones rurales, des agricultrices, des femmes travaillant de la forêt, des éleveuses, des pêcheuses et des femmes autochtone. Cette feuille de route vise à fournir des propositions concrètes afin que des actions, des politiques et des mesures ayant un impact réel sur la vie des femmes puissent être mises en œuvre.

**Dans le cadre de la DNUAF, le Plan d'Action Global et ses Plans d'Action Nationaux offrent la possibilité d'influencer les politiques publiques qui incluent une perspective de transformation du genre.**

Pour ce faire, il est essentiel de renforcer l'autonomie sociale, culturelle, politique et économique des femmes afin que leur participation soit active et ait un impact et non symbolique. Impliquer les femmes, les jeunes et les hommes dans les programmes afin de



visualiser la réalité et l'importance du rôle des femmes et des jeunes dans le leadership afin de développer des politiques publiques qui prennent en compte les spécificités que les femmes et les jeunes rencontrent.

La consultation menée dans le cadre de **cette feuille de route a montré que les femmes qui pratiquent l'Agriculture**

**Familiale ont elles-mêmes beaucoup à apporter par leurs expériences et leurs bonnes pratiques.** Elles ont une connaissance des problèmes qu'elles partagent, mais il existe une grande opportunité d'échanger les bonnes pratiques et la manière dont elles traitent ces problèmes. Il est nécessaire d'encourager les échanges entre elles et de soutenir la diffusion de leurs bonnes expériences auprès des organisations agraires et des décideurs politiques.

Il est essentiel de **continuer à travailler sur l'accès des femmes et des jeunes à la terre**. Il est nécessaire de travailler avec les femmes elles-mêmes sur leurs droits, mais aussi avec les chefs traditionnels, les hommes des communautés et les autorités locales.

Enfin, **il est essentiel de passer du diagnostic à l'action aux niveaux local, national, régional et mondial** avec des propositions concrètes et toutes les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre efficacement. Sans mesures, budgets et stratégies adéquats et sans la participation de tous les acteurs aux niveaux national et local, les politiques publiques **ne serviront pas à améliorer la situation des femmes dans l'Agriculture Familiale.**

## ***Annexes :***

### *Annexe 1. Résultats aux questions des 7 piliers.*

Cette annexe comprend les résultats du questionnaire et les propositions. Les propositions sont divisées en catégories normatives et institutionnelles et tiennent compte de la mise en place du cadre temporel (processus à court, moyen ou long terme). Enfin, un résumé des activités proposées résultant des questionnaires et entretiens est inclus.

## ANNEXE 1. RÉSULTATS PILIERS

### Pilier 1. Développer et instaurer un environnement politique afin de renforcer l'agriculture familiale

<p><b>Cadre normatif</b></p>	<p>Mesures à moyen terme</p>	<p><b>Propositions en lien avec la représentativité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques en matière de quotas d'égalité des genres dans les conseils d'administration des communautés rurales et des autorités locales. Politiques basées sur l'analyse des éventuels impacts négatifs par rapport aux quotas (par exemple, la présence de femmes uniquement pour parvenir au chiffre des quotas, mais sans les faire participer).</li> <li>• Politiques en matière de quotas, accompagnées par un processus de sensibilisation pour les hommes et les femmes.</li> <li>• Lois qui accordent le statut d'agricultrice, de pêcheuse, de bergère aux femmes, qui leur donnent les mêmes droits qu'aux hommes.</li> <li>• Recensement des femmes qui travaillent dans l'agriculture familiale et sectorielle.</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec la terre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois qui garantissent l'accès à la terre aux femmes et/ou protègent leurs terres en tant que propriétaires ou en usage commun.</li> <li>• Dans le cas où il y a une loi sur les fermes en propriété partagée, il est fait référence à la nécessité de réviser et de renforcer ces lois qui puissent améliorer et protéger le rôle des femmes.</li> <li>• Application du VGGT et d'autres directives foncières.</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de formation professionnelle dédiée aux femmes et aux adolescentes qui ont abandonné l'école.</li> <li>• Politiques d'investissement dans des programmes de formation pour les agricultrices familiales, afin de renforcer leur autonomie économique, sociale et culturelle et d'accroître leur présence dans des positions de dirigeantes.</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec les activités économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques d'investissement dans la création ou le renforcement du lien urbain-rural pour un développement durable et inclusif, avec la perspective de création d'emploi, de diversification, et de réduction des inégalités et des conflits.</li> <li>• Politiques d'incitation qui permet la visibilité du travail des femmes dans l'agriculture familiale.</li> </ul>
------------------------------	------------------------------	---



	Mesure à long-terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et mettre en œuvre une politique nationale multisectorielle en matière d'égalité des genres.</li> <li>• Développer une politique d'investissement fonctionnel pour tous les secteurs qui englobent l'agriculture familiale pour le développement d'autres activités, telles que l'agrotourisme, les services sociaux tels que la garde d'enfants, les activités pour les plus âgés et pour les personnes en situation de handicap.</li> <li>• Développer une stratégie d'intervention globale pour l'investissement dans le capital humain, social et de production, basée sur un travail de préparation, en étroite coopération avec les femmes pour découvrir leur situation et leurs besoins pour pouvoir atteindre leurs objectifs.</li> <li>• Proposition pour une loi rurale orientée vers une perspective sur l'égalité des genres à différents niveaux (régional, provincial), avec une représentation parmi les autorités locales.</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesure à court terme	<p><b>Propositions en lien avec la représentativité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de mécanismes de participation à tous les niveaux, pour le développement de politiques publiques (de base, communautaire, régional, provincial et national).</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation mixtes pour la sensibilisation entre les hommes de la famille, les jeunes et les dirigeants communautaires.</li> </ul> <p><b>Proposition en lien avec les activités économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de guides pour les investissements publics et privés dans une perspective orientée vers l'égalité des genres.</li> <li>• Création d'un fonds d'intervention d'urgence géré par les organisations d'agriculteurs pour faire face aux problèmes touchant l'agriculture familiale.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<p><b>Propositions en lien avec la représentativité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'espaces de dialogue permanent entre les femmes rurales et les gouvernements (national, régional and local) afin de renforcer la participation d'associations de femmes rurales, d'agricultrices familiales, de paysannes et de femmes indigènes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques orientées vers les femmes rurales.</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation pour les femmes rurales, les agricultrices familiales, les paysannes et les femmes indigènes sur leurs droits, dans une perspective orientée vers le genre.</li> </ul>

		<p><b>Proposition en lien avec l'activité économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes destinés à réduire les cotisations de sécurité sociale pour les femmes qui sont enregistrées dans les exploitations et faisant partie d'une politique de promotion afin de donner plus de visibilité aux femmes travaillant dans l'agriculture familiale.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<p><b>Propositions en lien avec la représentativité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création « d'unités de genre » dans tous les ministères, avec un ou une coordinateur formé en perspective de genre et qui puisse participer dans les parlements et les espaces pour l'élaboration de lois, de normes, de politiques publiques.</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation sur l'égalité des genres avec une équipe multidisciplinaire au sein des ministères (parlementaires, techniciens).</li> </ul> <p><b>Proposition en lien avec l'activité économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes destinés à soutenir le travail des femmes dans le secteur informel, avec la reconnaissance de leur travail et de leur activité économique.</li> </ul> <p><b>Proposition en lien avec les activités axées sur les soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de mesures axées sur la conciliation et la coresponsabilité dans l'environnement rural, facilitant le soutien des tâches liées aux soins, et en leur donnant la valeur qu'elles méritent.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation d'outils validés permettant l'analyse de l'égalité des genres dans les services consultatifs ruraux. Par exemple, il existe un outil d'analyse d'égalité des genres dans les services consultatifs ruraux. Il y a le GRAST qui a été élaboré par la FAO, les gouvernements, les institutions, les organisations et les opérateurs qui effectuent de l'assistance technique et de la vulgarisation rurale et qui peuvent être formés à travers ce système d'évaluation.</li> <li>• Dialogues publics sur la sensibilisation aux problèmes des agricultrices dans l'agriculture familiale.</li> <li>• Mener une étude et une analyse des politiques et formuler des recommandations pour la révision des politiques gouvernementales afin de remédier aux insuffisances qui limitent la productivité des agricultrices familiales.</li> <li>• Organiser des campagnes médiatiques sur le genre et la gestion des risques en pleine épidémie.</li> <li>• Produire des rapports politiques et des prises de position sur des questions touchant les femmes et des recommandations éventuelles.</li> </ul>
	Mesures à	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologies et approches pour encourager la consultation auprès des femmes. Les consultations devraient prendre en compte l'emploi</li> </ul>

	moyen terme	<p>du temps des femmes, la langue et l'espace dans lequel ces consultations ont lieu. Par exemple, les affiches dans les préfectures ou les mairies comme outils de sensibilisation croissante et d'information pour les femmes sont la plupart du temps inefficaces et inappropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en matière d'éducation financière, d'esprit d'entreprise, de partenariat, de gestion des risques, de gestion des documents, de compétences de gestion et présentation.</li> <li>• Formation des femmes et des jeunes à des sources de revenus alternatives et supplémentaires autres que la dépendance à la terre.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création « d'unités d'égalité des genres » dans les ministères principaux pour les femmes et l'agriculture familiale. Le concept d'égalité des genres est abstrait et il n'est pas utile d'opérationnaliser ce concept. Ces unités doivent avoir la capacité d'influencer la réalisation de politiques publiques et l'attribution de budgets. Ces espaces présentent un point faible, car ils n'ont pas de demande stable et ils n'opèrent que de manière ponctuelle, à certains moments ou pour certains problèmes.</li> </ul>

## Pilier 2. Transversal. Soutenir la jeunesse et assurer la durabilité générationnelle de l'agriculture familiale

<b>Cadre normatif</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques qui reconnaissent et encouragent les programmes de leadership pour les jeunes, afin de renforcer leur potentiel en tant qu'éléments clés du changement.</li> <li>• Des politiques visant à atténuer les problèmes d'infrastructure liés à l'accès des jeunes aux ressources productives telles que la terre, le capital et la main-d'œuvre qualifiée pour l'AF.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques de redistribution des terres agricoles non utilisées aux jeunes, notamment aux jeunes femmes, en se basant sur les contrats de bail classique avec les propriétaires terriens.</li> <li>• Politiques visant à faciliter et promouvoir l'emploi et le travail autonome des jeunes dans l'agriculture familiale, à travers une stratégie qui encourage et dynamise les chaînes de valeurs prioritaires.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques qui promeuvent le développement rural centré sur les jeunes et orientées sur une perspective d'égalité des genres, qui intègrent des mesures dans tous les secteurs, par exemple, l'emploi, le domaine social, le domaine culturel et le développement rural.</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<p><b>Proposition en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation spécifique pour les jeunes, dans une perspective d'égalité des genres.</li> <li>• Programmes pour l'utilisation de nouveaux réseaux sociaux et de technologie.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<p><b>Proposition en lien avec la représentativité</b></p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de secrétariats spécifiques pour la jeunesse rurale, développant une stratégie complète.</li> </ul> <p><b>Proposition en lien avec l'activité économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'incitatifs économiques pour l'intégration des jeunes et des femmes dans l'agriculture familiale (par exemple, certains pays proposent des primes temporaires de cotisations de sécurité sociale pour les nouvelles intégrations).</li> <li>• Mesures d'accompagnement (économique et de formation) pour l'entrepreneuriat des jeunes.</li> </ul> <p><b>Proposition en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de mentorat.</li> <li>• Création de centres d'incubation pour les jeunes dans l'agriculture familiale.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<p><b>Proposition en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de promotion d'écoles et de travail agricoles avec de jeunes femmes afin de les sensibiliser et de les former au leadership.</li> </ul> <p><b>Propositions en lien avec la terre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de programmes de donations et de cessions de terres aux jeunes qui viennent ensemble pour les travailler.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de la prise en compte des spécificités des filles, des jeunes femmes, des jeunes veuves et des jeunes mères dans les différents programmes.</li> <li>• Fournir des modèles de participation aux activités agricoles.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes sous-régionaux sur l'employabilité des jeunes dans les secteurs du bétail et de l'agriculture en Afrique de l'Ouest.</li> <li>• SEWA est particulièrement centré sur la prochaine génération de femmes et établit un cadre pour les jeunes femmes leaders en proposant une formation en agroécologie, technologie, énergie solaire.</li> <li>• Nécessité d'établir des connaissances dynamiques et un mécanisme de gestion de l'apprentissage au niveau régional pour les jeunes afin de soutenir et de développer l'emploi dans les chaînes de valeur agroalimentaires</li> <li>• Créer un groupe de jeunes mentors pour les jeunes dans l'agriculture.</li> <li>• Faciliter l'échange d'opportunités d'apprentissage entre les jeunes en relation avec l'agriculture familiale.</li> </ul>

	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange de connaissances et d'expériences entre les différentes plates-formes de jeunesse.</li> </ul>
--	----------------------	--

**Pilier 4. Renforcer les organisations de l'agriculture familiale et les capacités de générer des connaissances, représenter les agriculteurs et les agricultrices et proposer des services inclusifs dans la continuité urbaine-rurale.**

<b>Cadre normatif</b>	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois sur les régulations pour un équilibre dans la participation des hommes et des femmes afin d'assurer la participation des femmes dans les organismes qui travaillent dans le secteur rural (conseils supérieurs de coopératives, groupes d'action locale, organisations d'agriculteurs et d'agricultrices, etc.)</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<p><b>Propositions en lien avec la représentativité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des espaces de dialogue permanent d'agriculture familiale et paysanne, et organisations de femmes productrices, paysannes et femmes indigènes. Ces espaces devront reconnaître et respecter le tissu organisationnel rural, la diversité des unions et des organisations qui existent dans le monde rural.</li> <li>• Programmes de formation sur les principes et les pratiques de l'agriculture familiale axés sur les femmes et les jeunes.</li> <li>• Programmes visant à promouvoir la participation des femmes à des postes de direction dans les organisations d'agriculteurs familiaux.</li> <li>• Création de fonds qui mettent spécifiquement en œuvre des programmes autour du capital social, capital économique qui favorise l'agriculture familiale.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<p><b>Propositions en lien avec la représentativité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des espaces institutionnels spécifiques pour les femmes, dans lesquels elles seront formées en tant que leaders dotées de capacités organisationnelles.</li> <li>• Programmes destinés à renforcer le leadership féminin pour des fonctions telles que porte-parole et représentante dans les organes décisionnels.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<p><b>Propositions en lien avec la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation politique et technique pour les femmes rurales qui sont permanents et coordonnés à travers l'académie (école de formation pour femmes rurales). Par exemple, un processus d'apprentissage dans la formulation et la négociation de politiques publiques pour les femmes rurales.</li> </ul>

<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et échange de l'outil de la FAO, « l'apprentissage de l'action pour l'égalité des genres pour la durabilité » (GALS).</li> <li>• Informer les femmes de leurs droits en tant que citoyennes ; favoriser la pensée critique et la sensibilisation à travers des débats ouverts ; questionner les vues traditionnelles concernant ce que les femmes peuvent ou ne peuvent pas faire ; encourager les discussions sur les rôles liés à chaque sexe et mettre en lumière certains de leurs défauts.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler et développer des campagnes de sensibilisation avec les chefs de village sur l'égalité des genres et sur les droits des femmes.</li> <li>• Mécanismes permettant d'établir des consultations locales et la prise en compte des propositions des femmes rurales dans la formulation de ces politiques.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les compétences organisationnelles des femmes à travers la mise en place d'associations ou de coopératives agricoles.</li> <li>• Au niveau communautaire, travailler avec les organisations traditionnelles afin d'agir sur les habitudes et les coutumes, sur les plans de développement communautaires, organiser des dialogues entre les femmes rurales et les conseillers locaux.</li> </ul>

**Pilier 5. Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs et agricultrices familiaux, des ménages ruraux et des communautés rurales.**

<b>Terre, ressources naturelles, semences</b>		
<b>Cadre normatif</b>	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois garantissant les droits des femmes sur la terre et les forêts.</li> <li>• Lois sur la propriété partagée des exploitations agricoles qui permettent l'égalité des droits au travail de la femme dans les exploitations familiales.</li> <li>• Lois pour l'égalité dans l'héritage des terres.</li> <li>• Lois sur l'accès à la terre dans une perspective d'égalité des genres.</li> <li>• Dans la gestion des concessions forestières ou des zones protégées, les droits, les intérêts et les besoins spécifiques des femmes doivent être pris en compte et être inclus de manière formelle dans les plans de gestion.</li> <li>• Intégrer dans les lois et réglementations sur la gestion des forêts les spécificités des femmes en ce qui concerne la communauté locale.</li> <li>• Réglementations pour un accès sûr dans les concessions forestières et les zones protégées dans le but de collecter des produits forestiers non ligneux pour l'auto-provisionnement ou pour la commercialisation génératrice de revenus.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques d'investissement dans les énergies renouvelables.</li> <li>• Politiques de récupération, de sélection et de conservation de semences indigènes issues de chaque lieu, accompagnées par les connaissances et les pratiques agro-écologiques.</li> </ul>

<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de sensibilisation destinés aux autorités locales sur les coutumes et les droits d'héritage des femmes.</li> <li>• Programmes de formation pour les femmes sur leurs droits d'accès à la terre et sur la popularisation des lois adoptées et un cadre de soutien pour une assistance juridique.</li> <li>• Priorité aux femmes dans les programmes d'accès à la terre.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des plans fonciers dans le but de surveiller le droit d'accès à la terre des femmes.</li> <li>• Adoption de mesures spécifiques à moindre coût afin de motiver les femmes qui possèdent des droits de propriété à les certifier.</li> <li>• Établissement de cadres permanents pour le dialogue et la concertation, dont les fonctions servent à résoudre à l'amiable les conflits liés à la terre dans leurs localités respectives.</li> <li>• Mesures visant à encourager les exploitations agricoles qui répondent aux exigences des ODD à travers l'aide fiscale et les allègements fiscaux.</li> <li>• Création de cadres de banques de semences municipales impliquant la totalité de la population.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des observatoires d'agricultrices dans les gouvernements nationaux afin de développer des données ventilées par sexe sur l'état et les revenus issus de la production.</li> <li>• Fournir des crédits gouvernementaux à faible intérêt destinés aux achats, offrir des services et des ressources de vulgarisation afin de s'assurer que la terre est productive et durable.</li> <li>• Mesures permettant d'assurer aux femmes l'accès et le contrôle des ressources telles que le bois, l'eau, les plantes médicinales.</li> <li>• Institutionnaliser les bourses d'échange de graines ancestrales. Réaliser une cartographie des semences qui permette leur échange.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec les femmes et les hommes, les leaders et les autorités communautaires, et impliquer les femmes dans les problèmes liés à la gestion de la terre et des ressources naturelles, en encourageant les actions collectives et un meilleur accès à l'information.</li> <li>• Ateliers participatifs pour la réhabilitation des métiers ruraux, de la gastronomie traditionnelle et de l'artisanat.</li> <li>• Ateliers intergénérationnels permettant de collecter des histoires de vie et de récupérer des traditions comme le <i>filandon</i> (à base d'alfa et de bois).</li> <li>• Banques de semences conservées par des femmes, avec des activités liées à la gestion d'un réseau de matériel de plantation et de formation en techniques de conservation des semences pour la maintenance et le stockage des semences à pollinisation libre.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des ateliers avec les chefs coutumiers pour discuter à propos des blocages sociologiques concernant la propriété foncière pour les femmes, les conditions de leur motivation et participation, et les leviers à activer. Engager les chefs coutumiers à permettre aux femmes regroupées dans une association à avoir un accès collectif à la terre.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec les femmes et les hommes, les leaders et les autorités communautaires, et impliquer les femmes dans les problèmes liés à la gestion de la terre et des ressources naturelles, en encourageant les actions collectives et un meilleur accès à l'information.</li> <li>• Donner la priorité à toutes les politiques publiques en matière d'exploitations d'élevage et d'agriculture ayant pour approche une utilisation durable des ressources naturelles, à travers des systèmes écologiques, la génération et la fixation de carbone, l'économie circulaire, une production locale sans empreinte carbone.</li> </ul>
	Mesures à long terme	

<b><i>Production, transformation, distribution, services marchands</i></b>		
<b>Cadre normatif</b>	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques qui promeuvent la diversification et la production nutritionnelle à travers l'apport de valeur, l'intégration aux canaux de commercialisation différenciés, d'estampilles de l'Agriculture familiale.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques visant à soutenir les associations d'agricultrices familiales dans les coopératives.</li> <li>• Lois permettant de garantir l'accès à Internet dans les zones rurales sans connexion, afin de faciliter l'accès à certains services financiers pour compenser la fermeture des bureaux dans les villages, à l'aide de systèmes mobiles qui garantissent le service (par ex. des bus avec des bureaux de banque mobiles), puisque les femmes rurales ont le plus grand mal à se déplacer.</li> <li>• Politiques visant à promouvoir les chaînes de valeur pour une agriculture familiale inclusive, qui reconnaît et promeut le rôle des femmes en tant qu'agents principaux.</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et étendre les bourses de semences et promouvoir les échanges de graines.</li> <li>• Promouvoir un système endogène d'entrepreneuriat, de banque de semences agricoles.</li> <li>• Campagnes de diffusion et d'information. Ateliers participatifs avec échange d'expériences, et incitatifs pour la mise en œuvre de projets qui facilitent les filières courtes et les prix justes.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture par l'administration et par d'autres organismes de micro-crédits destinés aux femmes rurales et de lignes de garantie à conditions spéciales afin de pouvoir accéder aux services financiers traditionnels.</li> <li>• Programmes de soutien à la valeur ajoutée des produits transformés de qualité.</li> <li>• Établir des initiatives commerciales collectives afin de développer des fertilisants et des produits phytosanitaires locaux.</li> <li>• Promouvoir des programmes destinés aux associations d'agricultrices dans des entreprises, des associations ou des coopératives agro-forestières communautaires.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes visant à renforcer le professionnalisme des organisations de femmes et à valoriser la consommation locale.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de fonds spécifiquement consacrés aux femmes rurales.</li> <li>• Les programmes d'achats institutionnels par les gouvernements, acteurs des services publics décentralisés, du développement et de la société civile constituent une niche importante pour le renforcement de la position des femmes dans les chaînes de valeur agroalimentaires et leur garantissent des revenus justes pour leur travail.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le financement de projets à travers des outils, par exemple, le financement communautaire (ou <i>crowdfunding</i>) ou le cofinancement (ou <i>matchfunding</i>) pour attirer des fonds.</li> <li>• Plateformes destinées à promouvoir les initiatives de travail autonome pour le secteur rural. (Par exemple FADEMUR, en Espagne : <a href="http://www.rurality.com/">http://www.rurality.com/</a>).</li> <li>• Renforcer les filières courtes pour la production et la livraison. De la même manière, encourager les systèmes de troc et de commerce équitable.</li> <li>• Développer une cartographie de produits qui ont été réévalués durant la pandémie pour leurs qualités nutritionnelles ou pour leurs qualités médicales.</li> <li>• Le secteur de la pêche, des animateurs qui forment les femmes pour qu'elles se regroupent, car ce sont elles majoritairement qui transforment le poisson.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de crédit orientés sur l'égalité des genres, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, qu'ils diffusent et soutiennent. Voici un exemple donné par une organisation au Chili : elle se nomme <i>Adelante Mujer</i> et fournit des taux préférentiels, des facilités de paiement et la suspension des cotisations en cas de grossesse. Programme rural <i>Adelante Mujer</i> : programme de financement de crédit pour les femmes rurales chiliennes (<a href="https://bit.ly/2MMZXGD">https://bit.ly/2MMZXGD</a>).</li> <li>• Secteur de la transformation. Mesures permettant d'éviter les pertes post-récolte. Les produits vendus peuvent être transformés, comme les tomates en conserve.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les produits agricoles RUDI de la SEWA -une chaîne d'approvisionnement agricole tenue par des femmes- sont achetées auprès d'agricultrices à un prix équitable ; ils sont transformés dans des centres de transformation RUDI au niveau du district, puis ils sont vendus à des prix compétitifs avec la livraison à domicile par les sœurs RUDI dans les zones rurales.</li> </ul>

<b>Éducation / Formation / Services de vulgarisation rurale</b>		
<b>Cadre normatif</b>	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques garantissant l'éducation dans les zones rurales dans des proportions inférieures, afin de maintenir les services de base dans les villages.</li> <li>• Politiques qui promeuvent la formation dans le cadre de l'Agriculture familiale afin de permettre l'obtention d'un certificat professionnel. Elles encouragent également la formation dans les services sociaux et sanitaires pour couvrir les zones rurales.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques en matière d'éducation, garantissant l'universalité et la gratuité de l'éducation au moins jusqu'à l'enseignement secondaire, et prenant en compte la réalité des zones rurales.</li> <li>• Politiques visant à promouvoir l'accès aux femmes des services de vulgarisation et d'intrants agricoles.</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation destinés à renforcer les capacités de leadership, de gestion, les capacités techniques et sociales (estime de soi).</li> <li>• Programmes numériques d'alphabétisation, ainsi, l'écart entre femmes et hommes ne s'agrandit pas.</li> <li>• Programmes d'alphabétisation permettant l'enseignement aux femmes qui n'ont pas complété leur éducation primaire formelle et compétence d'alphabétisation.</li> <li>• Inclure un nombre minimum de participantes (ou d'exploitations familiales avec des femmes actives) dans des programmes financés par des fonds publics afin d'assurer leur accès aux services consultatifs.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de services de vulgarisation d'agricultrice à agricultrice.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'écoles ou mise en place de mécanismes permettant d'assurer la scolarisation des filles et des garçons.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des formats spécifiques afin de permettre que les femmes allaitantes ou les jeunes femmes avec des bébés puissent faire partie du groupe d'étudiantes des cours de formation.</li> <li>• Situer les sites de formation à proximité des villages, car souvent il n'y a pas de moyen de transport, et la distance les séparant du centre de formation peut constituer un obstacle pour les femmes.</li> <li>• Enseigner les femmes qui n'ont pas pu compléter leurs compétences de lecture lors de leur éducation primaire formelle.</li> <li>• Élaborer des réseaux de soutien sur lesquels les femmes peuvent compter, des réseaux où les femmes peuvent socialiser et apprendre les unes des autres.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• SEWA fournit régulièrement des services consultatifs ruraux, notamment au secteur agricole, à travers des médias comme la radio communautaire.</li> <li>• Messages vocaux concernant différents défis, comme les alertes et les prévisions météo, conseils sur les cultures, le prix du marché des marchandises, les plans du gouvernement en lien avec l'agriculture, etc.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les opportunités offertes par la technologie à travers la téléformation, les salles de classe virtuelles ou des outils nécessaires pour la population rurale afin d'avoir accès à une plus grande offre de formation de qualité. Engagement du gouvernement à offrir Internet et de bonnes connexions dans les zones reculées.</li> <li>• Accompagnement des femmes à la fin de la formation professionnelle ou leur installation professionnelle (projet).</li> <li>• Les organisations d'agriculteurs et agricultrices peuvent jouer un rôle clé dans le partenariat avec les gouvernements et les fournisseurs de services ruraux, afin d'expliquer le besoin de réduire les obstacles face à l'autonomisation des femmes.</li> <li>• Enseigner aux femmes les techniques agricoles durables; encourager les femmes à participer à la gestion des ressources naturelles; enseigner aux femmes comment gérer les cultures et les techniques d'agriculture durable; encourager les femmes à cultiver les terres non fertilisées; enseigner aux femmes les techniques liées au fourrage, l'utilisation d'herbes médicinales, la gestion des étangs et bassins et la conservation environnementale; enseigner aux femmes à cuisiner des repas nutritifs, en utilisant des fruits et des légumes cultivés dans leur propre jardin et dans les jardins gérés communautairement.</li> </ul>
	Mesures à long terme	

<b>Services sociaux et sanitaires</b>		
<b>Cadre normatif</b>	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique nationale de protection sociale comportant des mécanismes de sécurité alimentaire sociale qui devraient permettre aux femmes vulnérables (chefs de famille, veuves, femmes âgées, etc.) d'avoir accès aux biens essentiels et à la nourriture.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques de santé gratuite et de services de protection sociale pour les personnes âgées vulnérables et pour les enfants, dont la plupart sont élevés par des femmes.</li> <li>• Politique d'éducation en matière de santé (contrôle des naissances, planning familial).</li> <li>• Politiques différenciées en matière de santé, reconnaissant les maladies et les lésions affectant les femmes en milieu rural et/ou travaillant dans l'agriculture.</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds agricoles destinés aux initiatives solidaires et sociales, à la place du traditionnel régime de protection sociale (par exemple pour les garderies, des fonds pour répondre aux besoins des agriculteurs âgés (retraite)).</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de soins à proximité des zones rurales, et, aspect essentiel pour une population établie en milieu rural, avec un service de pédiatrie et un service de gériatrie.</li> <li>• Intégration des groupes dans les services et la collaboration avec le service sanitaire de base local; création d'un comité de sensibilisation dans les villages afin d'encourager les personnes à utiliser les services sociaux.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de modèles de coopératives ou d'associations de mutuelles d'assurance santé locales.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de centres sanitaires intégrés dans les bassins de production, dans lesquels il existe une plus grande concentration de femmes productrices.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer des services de transport suffisants pour accéder aux services sociaux, aux spécialistes, à l'éducation spécialisée, c'est-à-dire, tous les services qui ne sont pas couverts la plupart du temps sur une grande distance.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer et universaliser l'accès à Internet dans les zones rurales afin de pouvoir accéder à des services tels que les consultations médicales en ligne, la formation, l'accompagnement, les formalités, les demandes de rendez-vous.</li> </ul>

<b><i>Autonomie sociale, économique, culturelle</i></b>		
<b>Cadre normatif</b>	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques nationales et locales pour l'autonomisation sociale, économique et culturelle des femmes et des filles à travers l'éducation, les programmes incitatifs et de sensibilisation.</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes destinés à promouvoir des rencontres et des échanges de bonnes pratiques et d'expériences, dans lesquels on ne raconte pas uniquement les réussites, mais où les difficultés et les erreurs sont partagées également.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures applicables à l'autonomie économique des femmes, qui leur permet de changer de statut social à travers la promotion de l'accès des femmes au marché du travail, en régularisant la situation des agricultrices, et en accompagnant celles qui souhaitent se diversifier à travers la transformation.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures à moyen et à long terme permettant de renforcer le tissu organisationnel. Les processus de formation et d'entraînement, les écoles permanentes pour les femmes travaillant dans des petites ou moyennes productions doivent être soutenus à moyen et long terme.</li> </ul>

<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les associations ou les coopératives de production et de commercialisation.</li> <li>• Formation spécifique pour les femmes, basée sur une pédagogie féministe dans laquelle l'autonomie des femmes est débattue dans toutes ses dimensions.</li> <li>• Contag travaille avec des carnets agro-écologiques. Les livrets agro-écologiques ont été conçus afin que les femmes rurales puissent enregistrer leur travail dans les champs de production comme dans la production artisanale, et pour qu'elles puissent visualiser le travail qu'elles font au quotidien, y compris le temps passé à exécuter les tâches ménagères et s'occuper des enfants. Les livrets agro-écologiques ont permis de rendre le travail des femmes visible.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau des parlementaires ECOWAS pour l'égalité des genres dans l'investissement agricole et la sécurité alimentaire ont organisé un voyage d'échange au Rwanda, entre parlementaires ECOWAS et rwandais, sur le cadre législatif de l'égalité des genres et de l'agriculture. Cela a permis au Rwanda de devenir une référence en matière d'investissement dans l'égalité des genres, et de réduire le niveau de pauvreté dans les zones rurales.</li> <li>• Encourager la participation communautaire ; assister la communauté en faisant disparaître l'inégalité des sexes à travers des discussions sur les rôles liés au genre et leur responsabilité dans la marginalisation des femmes ; promouvoir l'inclusion de femmes dans les processus de prise de décisions, par exemple en établissant de manière formelle leur participation et leur pouvoir de prise de décision dans les statuts.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par exemple, SEWA offre des services bancaires qui facilitent l'ouverture de comptes d'épargne au nom des femmes membres. À travers les programmes de SEWA, comme le programme d'inclusion financière digitale, les femmes peuvent acheter des smartphones et des tablettes qui leur permettent de développer leur autonomie financière.</li> </ul>

<b><i>La violence de genre (y compris les normes sociales avec des impacts négatifs sur les femmes et la création de situations de violence)</i></b>		
<b>Cadre normatif</b>	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois contre la violence de tous genres contre les femmes à l'aide de budgets et de mesures. La loi doit être spécifique à chaque contexte, par exemple pour les femmes rurales et indigènes.</li> <li>• Un exemple en Espagne : Loi organique 1/2004, concernant les mesures pour la protection intégrale contre la violence de genre. En décembre 2017, un pacte de l'État contre la violence de genre a été conclu. Il comporte des actions spécifiques à développer en milieu rural. (Espagne)</li> <li>• Lois sur l'égalité des genres qui garantissent la réconciliation familiale, la répartition des tâches ménagères et la reconnaissance du</li> </ul>

		travail domestique et le travail de soins.
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'éducation sur les droits des femmes avec des mécanismes de ressources communautaires, la facilitation de l'accès à la justice, la formation de leaders d'organisations paysannes et le support nécessaire pour prendre en compte l'égalité des genres.</li> <li>• Programmes de sensibilisation et de collaboration avec la police et les autorités locales pour la sensibilisation et la formation des femmes rurales sur la violence, notamment la violence de genre.</li> <li>• Création de refuges dans les communautés rurales pour les femmes victimes de violence.</li> <li>• Traduction de lois existantes et d'instruments légaux afin de faciliter la compréhension et l'accès aux services d'aide juridique et l'accès aux organes de résolution des litiges.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes institutionnels qui abordent la lutte contre la violence de genre en milieu rural, en prenant compte leur spécificité et les obstacles que les femmes affrontent pour l'accès à l'information, les conseils et les ressources. Mesures s'appliquant à la prévention et aux campagnes de sensibilisation s'orientant spécifiquement sur le monde rural, et formation et sensibilisation s'orientant spécifiquement sur la jeunesse rurale et les adolescents ruraux.</li> <li>• Campagnes de prévention et de sensibilisation destinées en particulier au monde rural, et campagnes de formation et de sensibilisation destinées en particulier aux jeunes et aux adolescentes des zones rurales.</li> <li>• Renforcer les systèmes développés par les femmes indigènes et les paysannes dans leur territoire, en respectant la justice communautaire ou les procédures de justice indigène.</li> <li>• Campagnes de sensibilisation et d'information ciblant les hommes et les femmes et travaillant avec les leaders communautaires.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures répondant aux problèmes en lien avec les travaux domestiques non-payés qui empêchent les femmes de s'engager dans des activités génératrices de revenus.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des réseaux communautaires de soins et d'autoprotection, y compris des espaces de refuges d'urgence pouvant recevoir les femmes lorsque cela s'avère nécessaire.</li> <li>• Contag a lancé une série de vidéos dénommées <i>Conversación de las Margaridas</i> (assistance téléphonique) à travers lesquelles quelques femmes sont invitées à aborder des problèmes qui font partie de leurs priorités.</li> <li>• Contag offre des programmes d'information et d'éducation sur la répartition des tâches ménagères soutenus par la sensibilisation, dans le but de changer la répartition sexuelle du travail, en évaluant et en reconnaissant les activités de production et de reproduction des femmes et, aspect essentiel, en cherchant une répartition équitable notamment du travail et des soins domestiques.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'impliquer les hommes, les maris dans les activités de défense de l'égalité des sexes permettant aux femmes de bénéficier d'indépendance, de visibilité et de compréhension. Une meilleure condition féminine, une meilleure condition familiale et le développement du territoire.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer l'église et les leaders coutumiers dans les communautés sensibles aux effets négatifs de la violence sur la cohésion sociale et l'amélioration de l'économie dans leurs communautés.</li> <li>• Fademur a lancé une initiative, « En finir avec le service imposé par la culture patriarcale » Rurality (entrepreneuriat), <a href="http://www.rurality.com">www.rurality.com</a>.</li> </ul>

**Piliers 6. Promouvoir la durabilité de l'agriculture familiale pour les systèmes alimentaires résilients au changement climatique ; et Pilier 7. Renforcer la multi-dimensionnalité de l'Agriculture Familiale.**

<b>Cadre normatif</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques qui promeuvent un système alimentaire diversifié, sain et nutritionnel avec le soutien pour un système de semences diversifiées basé sur des semences indigènes.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques qui encouragent une économie circulaire.</li> <li>• Politiques qui promeuvent une énergie renouvelable (énergie solaire).</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures destinées à favoriser les solutions locales (production et consommation) et à développer l'agroécologie.</li> <li>• Rechercher des mécanismes pour l'échange d'expériences réussies dans la production agroécologique, dans la conception de réseaux juridiques favorables et d'incidences politiques pour l'agroécologie.</li> </ul>
	Mesures à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation et soutien aux exploitations agricoles qui misent sur ces mesures.</li> </ul>
	Mesures à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de fonds compétitifs pour la durabilité agro-environnementale dans une perspective d'égalité des genres.</li> </ul>
<b>Activités</b>	Mesures à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de réseaux d'information et d'activités innovantes, par exemple, les propositions de « Femmes rurales bénévoles contre le changement climatique », basées sur les ODD, qui combinent ceux qui ont un lien avec les effets du changement climatique, et la situation des femmes rurales qui sont particulièrement vulnérables à ce changement.</li> </ul>
	Mesures à	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec des fonds issus de Women's Program (Chili), le programme prévoit le développement de nouvelles techniques de production</li> </ul>

	moyen terme	<p>techniques plus respectueuses de l'environnement et qui emploient les ressources physiques naturelles dans la propriété : intégration de pratiques de gestion durables et agro-écologiques des unités de production, outre l'introduction d'énergies renouvelables non-conventionnelles et de pratiques de collecte d'eau de pluie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de sensibilisation parmi les femmes rurales à propos de la reforestation, de la gestion des forêts et de l'utilisation économique et écologique de la maison. (Pratique de Seikatsu Kaizen).</li> </ul>
--	-------------	---







**Pour plus d'informations, visitez les sites web suivants :**

[FAO website](#)

[www.familyfarmingcamping.org](http://www.familyfarmingcamping.org)

**Contacteur:**

[wrfsecretary@ruralforum.org](mailto:wrfsecretary@ruralforum.org)